



1

PRESENTATION en 5 minutes...Bienvenue chez vous !



Localisez-nous
QR CODE

2 CHOISISSEZ VOTRE FORMULE

A votre réservation choisissez votre formule selon votre besoin de période de séjour.

Les Plus.

- ✓ Au mois
- ✓ A la semaine
- ✓ A la journée (minimum 2 jours)

4 VALIDEZ VOTRE SEJOUR

- ✓ Transmission par mail du contrat et des conditions
- ✓ Réception des éléments et de votre contrat
- ✓ Validation de votre réservation définitive

Qu'est ce qu'un bon locataire:

Il respecte la date de paiement du loyer

Il respecte les règles de la charte ou du bail

Et en particulier, chambre chez l'habitant

Respecte la présence les jours ouvrés

Respecte les lieux communs et partage les tâches ménagères

1 CHOISISSEZ VOTRE HEBERGEMENT

A) Hébergement collaboratif (chambre chez l'habitant)

Vous louer une chambre avec accès aux pièces d'eau et cuisine partagé avec 2 autres locataires. Hébergement réservé aux déplacements professionnels et étudiants.

Les Plus.

- ✓ Caution réduite, pas de garant
- ✓ Tout compris (eau, gaz, électricité, internet)
- ✓ Remise des clés en quelques secondes
- ✓ Sécurité maximum par l'engagement d'une charte
- ✓ Convivialité
- ✓ Engagement minimum
- ✓ A partir de 300€ par mois (tout compris par mois)
- ✓ Souplesse

B) T2 meublé

Vous louer un appartement de 35 à 50 m2 tous meublés. Hébergements réservés aux locataires sans animaux.

Les Plus.

- ✓ Pas de déménagement, caution réduite, (1 mois)
- ✓ Pas de frais de bail, Remise des clés en 5 minutes
- ✓ un contrat clair (1mois de préavis)
- ✓ Prix attractifs de 350€ à 400€ (CC hors électricité)

3 VALIDEZ VOTRE RESERVATION

- ✓ Assurez-vous de la disponibilité au plus tôt
Pré-réservation www.chalonlocation.com
- ✓ Dans les 48 h l'accord vous parvient

5 Bienvenue chez vous, chez nous.

MAUGUIN

Jean François & Adrien
31 et 9 rue de la paix
71100 Chalon sur Saône

jf.maug1@gmail.com

☎ 07 81 93 77 77

Né le 13/04/1960 Enseignant

adrien.mauguin@gmail.com

☎ 06 59 06 07 64

Né le 27/04/1989 Formateur

Ces locations sont régies selon le statut résidence en location meublée, en accord avec la réglementation BIC, ce qui signifie le respect d'engagements des deux parties :

- ☺ Pour bénéficier de la dispense fiscale le propriétaire doit appliquer un tarif encadré et réduit (135€ du M2 maxi, par an, hors charges condition loi BIC du 07/04/17).
- ☺ Pour bénéficier du tarif réduit le locataire doit : respecter la charte, justifier d'un hébergement temporaire (déplacement à but professionnel), séjourner maximum 5j sur 7 payer son loyer à terme avancé.

